

# Bulletin de nouvelles sur les IFRS

Décembre 2011

Bienvenue au *Bulletin de nouvelles sur les IFRS*, un bulletin d'information qui offre un résumé de certains développements concernant les Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi qu'un aperçu de certains sujets de l'heure.

Ce numéro de 2011 est influencé par le changement récent du président de l'International Accounting Standards Board (IASB), avec des articles traitant de la consultation publique de l'IASB quant à son programme de travail futur, ainsi que son intention de publier de nouveau ses propositions sur les contrats de location.



À l'interne, notre groupe de travail constitué d'experts en instruments financiers a pris en considération, au cours du dernier trimestre, les effets de la restructuration proposée de la dette du gouvernement grec. Nous vous présentons ceci dans la publication ainsi que d'autres nouvelles en lien avec les IFRS chez Grant Thornton, avant de vous présenter un survol plus général de certaines activités qui touchent l'IASB. En conclusion, nous présentons une vue d'ensemble des propositions publiées par l'IASB à l'égard desquelles il est actuellement possible d'émettre des commentaires, et des dates d'application de récentes normes qui ne sont pas encore en vigueur.

# Comptabilisation liée à une dette souveraine

Au cours des derniers mois, la presse financière a été inondée de nouvelles économiques plutôt sombres concernant la capacité (ou l'incapacité potentielle) de certains gouvernements à s'acquitter de leurs dettes. Alors que plusieurs pays de la zone euro doivent composer avec une insuffisance de recettes fiscales, une faible croissance et des emprunts, des questions comptables telles que la dépréciation peuvent sembler banales en comparaison. Pour les banques et autres entités détentrices d'une dette souveraine, les enjeux sont toutefois importants. Pour les investisseurs et les prêteurs de ces sociétés, il est indispensable d'avoir des informations transparentes liées aux risques et aux expositions à ces risques.

Chez Grant Thornton, une de nos priorités au cours de cette période difficile a été de servir l'intérêt du public en poursuivant les activités professionnelles de façon responsable. Notre groupe de travail sur les instruments financiers constitué d'experts de cabinets membres aux États-Unis, au Canada, au Royaume-

Uni, en France, en Allemagne, en Grèce, en Nouvelle-Zélande et aux Philippines, a analysé des questions et a fourni des indications afin de favoriser la cohérence au sein de notre réseau mondial. Nous continuons à surveiller l'évolution constante de la situation, en Grèce comme ailleurs.

Nous soulignons en particulier l'importance de fournir une bonne information. Les entités détentrices d'une dette du gouvernement grec (ou d'un autre pays souverain) devront s'assurer que les informations qu'elles fournissent sur celle-ci ainsi que sur les jugements comptables sont solides.

Au-delà des questions comptables immédiates, il y aura certainement pour l'avenir des leçons à tirer ainsi que des conséquences pour l'information financière. Alors que l'IASB continue à s'efforcer d'achever sa nouvelle norme sur les instruments financiers, les règles actuelles sont une fois de plus mises à l'épreuve. Nous pouvons nous attendre

à un examen accru du rôle des normes, des cabinets d'audit, des organismes de réglementation et des préparateurs dans la présentation de résultats cohérents.

Au-delà de l'aspect « comptable », il est évidemment souhaitable que les gouvernements puissent, collectivement, gouverner leurs économies malgré la situation actuelle, tout en évitant le pire.

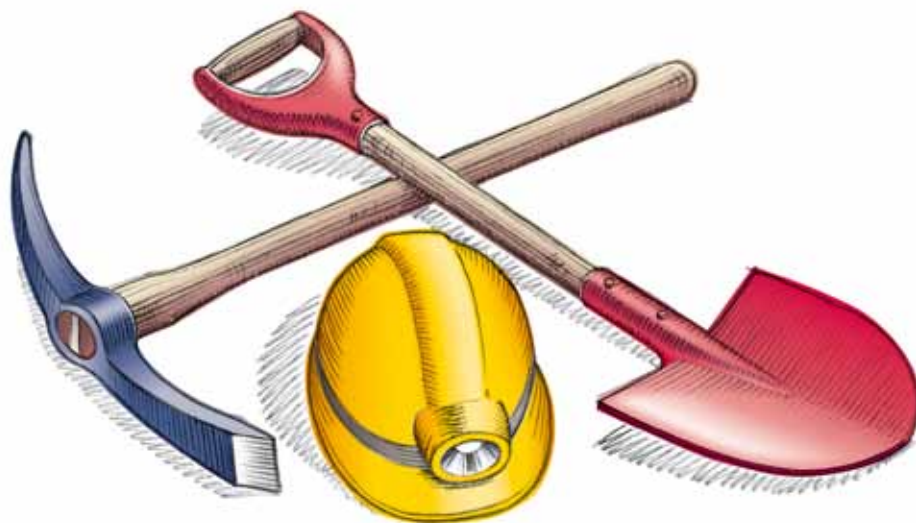
# L'IFRIC publie des directives liées aux frais de découverte dans le secteur minier

L'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) a publié l'IFRIC 20, *Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert*.

L'IFRIC 20 établit des indications faisant autorité sur la comptabilisation des frais engagés par les sociétés minières en retirant des stériles pour avoir accès à des gisements (« frais de découverte »).

## Commentaire de Grant Thornton International

L'IFRIC 20 devrait mener à une plus grande cohérence sur une question importante, quoique très précise, dans le secteur des industries extractives. Bien que nous accueillions favorablement sa publication, nous sommes d'avis qu'un examen plus approfondi des pratiques comptables dans l'industrie extractive est nécessaire.



# L'IASB publie des analyses sur les effets de ses nouvelles normes sur la consolidation

L'IASB a publié des analyses sur les effets de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et de l'IFRS 11, *Partenariats*. Les deux analyses, qui prennent également en considération les effets connexes de l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, offrent des points de vue détaillés sur les incidences possibles des nouvelles exigences au moyen d'études de cas et d'autres données de nature quantitative et qualitative.

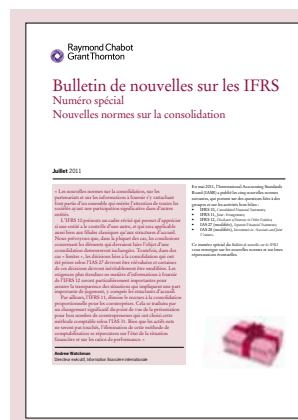
L'analyse des effets de l'IFRS 10 et de l'IFRS 12 traite des aspects des nouvelles normes qui, selon l'IASB, auront la plus grande incidence sur les entités. Il en ressort qu'à la base, la plupart des décisions en matière de consolidation ne devraient pas être touchées par le nouveau modèle de consolidation de l'IFRS 10, et qu'un changement est plus probable de survenir dans le cas de structures plus complexes. Elle met en lumière les aspects qui suivent à l'égard desquels une diversité existait jadis dans la pratique, ainsi que la façon dont les exigences de l'IFRS 10 et de l'IFRS 12 offriront plus de cohérence :

- Pouvoir sans majorité de droits de vote;
- Entités émettrices autrefois dans le champ d'application de la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*;
- Relations mandant-mandataire;
- Droits de vote potentiels.

L'analyse des effets traite également des coûts et des avantages liés aux principaux changements introduits par l'IFRS 10 et l'IFRS 12, en soulignant que les aspects suivants sont susceptibles d'être les plus significatifs :

- Amélioration des informations à fournir;
- Évaluation du contrôle;
- Dispositions transitoires.

L'analyse des effets de l'IFRS 11 est structurée de façon similaire, faisant ressortir les aspects pour lesquels l'IASB s'attend à des effets significatifs découlant de l'application de la norme et des informations à fournir connexes de l'IFRS 12. Plus précisément, l'analyse observe l'incidence de la nouvelle norme sur différentes industries (bancaire, de l'énergie, de la construction, etc.), en soulignant les coûts et les avantages pour différents types de préparateurs. De façon plus générale, l'analyse fait ressortir que les coûts les plus significatifs pour les préparateurs surviendront au moment de la transition, lorsqu'ils seront tenus de déterminer le classement de leurs partenariats. Des coûts seront également engagés par les préparateurs pour expliquer les changements aux utilisateurs.



Nous avons publié un numéro spécial du *Bulletin de nouvelles sur les IFRS* sur les nouvelles normes sur la consolidation. Le numéro spécial vous informe sur les nouvelles normes ainsi que sur les répercussions qu'elles pourraient avoir. Si vous n'avez pas déjà reçu le numéro spécial, veuillez communiquer avec votre conseiller Grant Thornton, afin d'obtenir un exemplaire.

# L'IASB consulte sur son programme de travail futur

L'IASB a lancé une consultation publique afin d'obtenir des commentaires du grand public sur l'orientation stratégique générale et l'équilibre de son programme de travail futur. La période de commentaires a pris fin le 30 novembre 2011.

Depuis la création de l'IASB il y a de ça dix ans, la communauté IFRS est devenue plus diversifiée et les marchés financiers sont devenus de plus en plus complexes. En réponse à cela, l'IASB a entrepris l'année dernière une consultation à l'égard de son programme de travail triennal afin de prendre en considération les points de vue des parties prenantes sur la façon dont l'orientation stratégique de l'IASB devrait être élaborée.

Le lancement de la *Consultation 2011 sur le programme de travail* a coïncidé avec le changement de président et de plusieurs membres du Conseil à l'IASB, fournissant une occasion de réfléchir aux priorités de l'IASB. La consultation contenait des questions délibérément ouvertes afin d'obtenir des points de vue sur le programme de travail futur de l'IASB de tous ceux qui participent à l'information financière, ou encore qui sont touchés par celle-ci.

La consultation visait à obtenir des commentaires, notamment sur :

- la façon dont l'IASB devrait répartir ses travaux entre l'amélioration de l'information financière et la tenue à jour des IFRS;
- les domaines de l'information financière qui devraient se voir attribuer la plus haute priorité aux fins d'améliorations supplémentaires.

La consultation sur le programme de travail a souligné certains projets qui ont été reportés et demandait des commentaires sur le niveau de priorité qui devrait leur être attribué. Elle a également souligné l'intention de l'IASB de continuer à attribuer la plus haute priorité aux projets clés ci-dessous, que la nouvelle direction espérait sans doute déjà terminés au moment de leur prise de contrôle :

- Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients;
- Contrats de location;
- Contrats d'assurance;
- Instruments financiers.

Peu importe les nouveaux projets que l'IASB décidera d'entreprendre, il semble probable que les sociétés auront besoin d'une période d'accalmie pour mettre en œuvre ces changements importants. De plus, la nouvelle direction souhaitera sans doute fixer des objectifs plus réalistes en matière de développement de nouvelles normes, si l'on se fie aux suspensions et aux retards récurrents observés dans les projets au cours des dernières années.



# Entités d'investissement

## Les propositions de l'IASB exempteraient les entités d'investissement de consolider les placements dans lesquels elles ont une participation donnant le contrôle.

L'IASB a publié un exposé-sondage intitulé *Entités d'investissement*. L'exposé-sondage propose une exemption de l'exigence actuelle de consolider les avoirs en portefeuille détenus par une entité mère lorsque cette dernière est considérée comme une entité d'investissement.

De toutes les questions comptables avec lesquelles les entités d'investissement doivent composer actuellement en vertu des IFRS, celle-ci a été l'une des plus litigieuses. Les préparateurs et autres commentateurs ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilité de l'information financière produite lorsqu'une entité d'investissement détient une participation conférant le contrôle dans une entité émettrice et qu'elle est, par conséquent, tenue de consolider cette entité. Ils estiment que la consolidation distord la performance des placements communiquée par l'entité d'investissement aux investisseurs étant donné que ces derniers prennent leurs décisions d'investissement sur la base de la juste valeur.

Les propositions (voir l'encadré sur la page suivante) exigeraient qu'une entité d'investissement évalue ses placements dans des entités contrôlées à la juste valeur plutôt que de les consolider, ce qui offrirait du coup une solution potentielle à cette question, qui a causé des problèmes de présentation de l'information financière à certaines entités d'investissement pendant bien des années.

### Définition proposée d'une entité d'investissement

La définition proposée d'une entité d'investissement sera la clé pour l'établissement de toute exemption relative à la consolidation. L'exposé-sondage propose six critères détaillés qui devront être satisfaits pour qu'une entité soit considérée comme une entité d'investissement et ainsi être admissible à l'exemption. En résumé, une entité aurait à démontrer :

- que ses seules activités importantes consistent à faire des placements multiples dans le but de réaliser des plus-values sur capital et/ou des revenus de placements;
- qu'une déclaration explicite a été faite à ses investisseurs selon laquelle elle a pour objet de faire des placements dans le but de réaliser des plus-values sur capital et/ou des revenus de placements;
- que les droits de propriété dans l'entité sont représentés par des unités de placement auxquelles correspond une quote-part de l'actif net;
- que les fonds sont mis en commun, de sorte que les investisseurs dans l'entité puissent profiter de services professionnels de gestion des placements. Ces investisseurs ne doivent pas être liés à l'entité mère (quand il y en a une) et, collectivement, doivent détenir un pourcentage important des droits de propriété dans l'entité;
- que la gestion de la quasi-totalité des placements de l'entité et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur;
- que l'entité fournit à ses investisseurs de l'information financière sur ses activités de placement.



### Alerte de votre conseiller—Exposé-sondage : Entités d'investissement

Nous avons publié un *Alerte de votre conseiller*, présentant un sommaire des propositions de l'exposé-sondage de l'IASB, plus particulièrement des critères qu'une entité doit respecter pour être considérée comme une entité d'investissement.

Vous pouvez télécharger le *Alerte de votre conseiller* à partir du site Web de Grant Thornton.

## Sommaire des propositions

Selon les propositions contenues dans l'exposé-sondage, une entité d'investissement serait tenue :

- d'évaluer ses placements dans les entités contrôlées à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (ou l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, si l'IFRS 9 n'a pas encore été appliquée);
- de fournir des informations additionnelles afin de permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers de ses activités de placement.

L'exposé-sondage propose également que l'entité mère d'une entité d'investissement ne conserve pas la comptabilisation à la juste valeur, appliquée par sa filiale considérée comme une entité d'investissement aux entités contrôlées, dans ses propres états financiers consolidés, sauf si l'entité mère est elle-même une entité d'investissement.

Ainsi, l'entité mère d'une entité d'investissement consoliderait toutes les entités qu'elle contrôle, y compris celles qui sont contrôlées par une filiale considérée comme une entité d'investissement, sauf si l'entité mère est elle-même une entité d'investissement. Au moment de la consolidation, l'entité mère d'une entité d'investissement conserverait toutefois la comptabilisation à la juste valeur appliquée par l'entité d'investissement aux placements dans des entreprises associées et des coentreprises et autres entités non contrôlées.

# Date d'adoption de l'IFRS 9

Tel que le dernier numéro du *Bulletin de nouvelles sur les IFRS* l'indiquait, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 à 2015.

La publication de l'exposé-sondage est une réaction aux retards dans l'achèvement de l'IFRS 9 elle-même. L'achèvement échelonné des différentes étapes du projet a pris plus de temps que prévu, et les chapitres sur la dépréciation et la couverture n'ont toujours pas été publiés. Plusieurs commentateurs externes ont avancé qu'une date d'entrée en vigueur unique pour toutes les phases du projet visant à remplacer l'IAS 39 (et également pour les projets de l'IASB sur les contrats d'assurance, la comptabilisation des produits et les contrats de location) serait l'option la plus rentable.

## Commentaire de Grant Thornton International

Nous sommes d'avis que les entités doivent être en mesure d'appliquer toutes les phases du projet visant à remplacer l'IAS 39 au même moment. Une période de transition adéquate pour toutes ces nouvelles exigences est bien évidemment essentielle. Nous appuyons donc la proposition de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9.

Concernant la deuxième question de l'exposé-sondage, nous sommes d'accord qu'un allègement sur le plan du retraitement des informations comparatives serait inutile si les entités se voyaient accorder une période de transition adéquate.

L'exposé-sondage examine également la question de savoir si des changements devraient être apportés à l'exigence de l'IFRS 9 concernant la présentation des informations comparatives pour les entités qui appliquent initialement l'IFRS 9 aux périodes d'information financière ouvertes à compter du 1er janvier 2012.

En novembre 2011, l'IASB a décidé que l'IFRS 9 devrait être modifiée pour exiger son application pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015. L'IASB a également pris certaines décisions relatives aux ajustements des périodes comparatives et aux informations à fournir. Il sera toujours possible pour les entités d'adopter de façon anticipée l'IFRS 9 si elles le souhaitent.

# L'IASB publie de nouveau ses propositions sur la comptabilisation des produits et annonce son intention de publier de nouveau celles sur les contrats de location

Le deuxième exposé-sondage sur la comptabilisation des produits a été publié en novembre 2011. L'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis ont également annoncé leur intention de publier de nouveau leurs propositions révisées pour une norme commune sur les contrats de location.

Un exposé-sondage contenant les propositions révisées sur les contrats de location devrait être publié au cours du premier trimestre de 2012. Bien que l'exposé-sondage soit censé réaffirmer le changement important proposé l'année dernière – de présenter dans l'état de la situation financière les obligations locatives et le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent – il contiendra plusieurs autres changements. L'IASB a décidé que ces autres changements étaient suffisamment différents de ceux énoncés dans l'exposé-sondage de 2010 pour mériter une nouvelle publication. La décision de publier un nouvel exposé-sondage fait suite à la décision de l'IASB de publier de nouveau ses propositions sur la comptabilisation des produits. L'idée de publier ces nouveaux exposés-sondages peut être attribuée en partie au changement de direction à l'IASB ainsi qu'au désir du nouveau Conseil de faire le point concernant ses projets existants avant de publier les normes finales.

## **Un sondage de Grant Thornton auprès d'entreprises mondiales révèle que 54 % ne sont pas au courant des modifications à venir en matière de comptabilisation des contrats de location.**

Un sondage de Grant Thornton International auprès d'entreprises mondiales a révélé que 54 % des entreprises mondiales ne sont pas au courant, et donc non préparées, en vue de la proposition de présenter tous les contrats de location, autres qu'à court terme, dans l'état de la situation financière, et ce, malgré le fait que ce sera sans doute l'une des modifications comptables mondiales de la dernière décennie qui risque d'avoir la plus grande incidence.

Le sondage auprès de 4 000 entreprises mondiales, qui a été achevé au début de septembre 2011, fait également état que sur le nombre d'entreprises qui sont au courant du changement proposé, 33 % d'entre elles pensent que cela va augmenter les coûts et la complexité, mais seulement 15 % sont d'avis que cela va améliorer la transparence. 12 % des entreprises ont signifié leur intention de modifier leur façon de structurer les contrats de location à l'avenir, advenant que le changement soit mis en œuvre.

Accueillant la décision de l'IASB de consulter publiquement sur ses plus récentes propositions, Edward Nusbaum, président-directeur général de Grant Thornton International, a déclaré : « Il ne fait aucun doute qu'une révision mondiale de la comptabilisation des contrats de location est attendue depuis longtemps. Le manque de transparence en ce qui a trait aux contrats de location s'est aggravé au fil des ans, mais un changement important à la comptabilisation des contrats de location est un événement qui survient une seule fois par génération, et l'IASB et le FASB se doivent d'être patients afin de bien faire les choses. Les constatations ressorties de notre sondage devraient être matière à réflexion pour les Conseils puisque les entreprises voient les coûts et la complexité associés aux propositions, mais elles se questionnent à savoir s'il y aura des améliorations sur le plan de la transparence. Certaines des propositions que nous avons vues pourraient créer un ensemble différent d'incitatifs pour structurer les contrats de location de façon à atteindre les résultats comptables souhaités. Changer pour changer n'est pas l'objectif, et un empressement vers une nouvelle norme ne ferait qu'actuellement empirer les choses. » [Traduction libre]

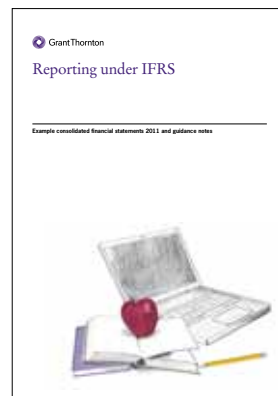
# Grant Thornton International publie un nouveau modèle d'états financiers IFRS

L'équipe IFRS de Grant Thornton International a publié une mise à jour de ses états financiers consolidés types IFRS.

La nouvelle version de la publication a été révisée et mise à jour afin de refléter les changements aux IFRS qui sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La publication reflète, notamment, les

modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, compris dans les *Améliorations des IFRS* de 2010.

Pour obtenir un exemplaire de *Reporting under IFRS Example Consolidated Financial Statements 2011 and guidance notes* (disponible en anglais seulement), veuillez communiquer avec votre conseiller Grant Thornton.



## Formation

L'équipe IFRS de Grant Thornton International continue à donner des formations régionales de mise à jour sur les IFRS aux cabinets membres partout dans le monde. L'équipe a récemment terminé des programmes au Vietnam, au Kazakhstan et au Panama.

Les programmes sont axés sur les plus récents développements ainsi que sur l'application pratique de principes IFRS dans des situations complexes. Les programmes fonctionnent selon un modèle « formation des formateurs » visant les champions IFRS ainsi que le personnel technique de façon à ce que ces derniers soient en mesure de montrer ce qu'ils ont appris au sein de leur propre cabinet membre. Des membres des deux cabinets membres canadiens étaient sur place au Panama.



# Séminaire client sur les IFRS à Montréal

## Plus de 100 clients et contacts d'affaires présents au séminaire client.

Le 22 septembre 2011, les équipes Gestion des risques et Recherche en comptabilité de Raymond Chabot Grant Thornton un de nos cabinets membres canadiens, étaient les hôtes d'un séminaire client sur les IFRS pour plus de 100 clients et contacts d'affaires, ainsi que 50 associés et directeurs principaux du cabinet.

La présentation, intitulée *IFRS – Constatations, attentes et aperçu du futur*, s'est penchée sur certaines des questions observées dans les premiers jeux d'états financiers intermédiaires publiés depuis la transition du Canada vers les IFRS. Les attentes entourant les premiers états financiers annuels IFRS des sociétés canadiennes, dont plusieurs devront être préparés dans un avenir rapproché, ont également été prises en considération.

Le séminaire était animé conjointement par des représentants de l'Autorité des marchés financiers (l'organisme de réglementation du secteur financier pour la province de Québec) et des experts des équipes Gestion des risques et Recherche en comptabilité de Raymond Chabot Grant Thornton. L'accent a été mis sur les leçons apprises ainsi que sur les changements critiques à prévoir, alors que les sociétés canadiennes poursuivent leur transition vers les IFRS.

## Numéro spécial du *Bulletin de nouvelles sur les IFRS* sur l'IFRS 13

Nous prévoyons publier un numéro spécial du *Bulletin de nouvelles sur les IFRS* sur l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*.

Le numéro spécial présentera aux lecteurs les principaux sujets de la nouvelle norme et leur offrira des points de vue pratiques sur la façon dont ses exigences peuvent

avoir un impact sur les entités. Le numéro spécial précisera que les techniques d'évaluation et les hypothèses que la direction a précédemment utilisées lors des estimations de la juste valeur devront être attentivement comparées avec les nouveaux principes et les nouvelles directives dans la norme.



# Le cabinet des États-Unis remporte deux prix

Félicitations à Grant Thornton États-Unis, qui a remporté deux nouveaux prix. D'après un sondage de Vault, il

s'agit du meilleur cabinet comptable pour lequel travailler, et pour la sixième année consécutive, le cabinet apparaît dans le

palmarès 2011 du magazine *Working Mother*, « Les 100 meilleures entreprises ».

## Notre IFRS Interpretations Group sous le feu des projecteurs

L'IFRS Interpretations Group (IIG) de Grant Thornton International est composé d'un représentant de chacun de nos cabinets membres aux États-Unis, au Canada, à Singapour, en Australie, en Afrique du Sud, en Inde, au Royaume-Uni, en France, en Suède et en Allemagne ainsi que de membres de l'équipe IFRS de Grant Thornton International. Les représentants se rencontrent en personne trois fois par année pour discuter de sujets techniques en lien avec les IFRS

À chaque bulletin, nous dirigeons les projecteurs vers l'un des membres de l'IIG. Dans le présent bulletin, nous nous centrons sur le représentant de l'Inde :

### **Sai Venkateshwaran**

Sai est le responsable de la pratique IFRS pour Grant Thornton Inde et est un associé au sein de leur service de certification. Sai s'est joint à notre cabinet membre de l'Inde en 2004, et compte plus de 15 années d'expérience en information financière. Il était jusqu'à tout récemment un membre du National Advisory Committee on Accounting Standards, constitué par le ministère des Affaires corporatives du gouvernement de l'Inde, et il était étroitement impliqué dans les efforts de l'Inde en matière de convergence aux IFRS. Sai travaille en étroite collaboration avec des organismes indiens de normalisation et de l'industrie sur les questions liées à l'information financière.



# Récapitulation

## L'allocution de bienvenue du président de l'IASB

Hans Hoogervorst a fait une allocution de bienvenue suivant sa nomination à titre de nouveau président de l'IASB.

Dans son allocution, le nouveau président a souligné à quel point il croyait en l'importance de la transparence de l'information financière. Il a également souligné le besoin de compléter les morceaux manquants du casse-tête IFRS, y compris d'encourager les États-Unis à se joindre au mouvement.

## Table ronde de discussion de la SEC sur les avantages et les défis liés aux IFRS

La Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a tenu une table ronde de discussion en juillet sur les avantages et les défis liés à l'incorporation potentielle des IFRS dans le système d'information financière des États-Unis.

Les commentaires suivant ces discussions suggéraient que les investisseurs appuient un ensemble unique de normes comptables mondialement reconnues, mais des inquiétudes subsistent quant à la façon dont l'application uniforme des normes comptables basées sur des principes sera mise à exécution. Les préparateurs ont quant à eux signalé l'importance de l'achèvement des projets de convergence du FASB et de l'IASB avant de prendre quelque décision que ce soit concernant l'adoption des IFRS.

En novembre, les permanents de la SEC ont également publié une analyse portant sur l'application des IFRS en pratique.

## L'IASB crée le Emerging Economies Group

Le Emerging Economies Group (EEG) de l'IASB a été créé à Beijing, en Chine, le 26 juillet.

Le EEG a été créé dans le but d'accroître l'implication des économies émergentes dans le processus d'élaboration des IFRS en leur fournissant un mécanisme régulier de communication afin de clarifier les enjeux qui sont propres aux économies émergentes. Il s'agit là également d'un geste pragmatique de la part de l'IASB afin de répondre à la recommandation du G-20 (le Groupe des Vingt constitué des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales) de favoriser une plus grande implication des économies émergentes dans les processus de l'IASB.

## Mise à jour de la taxonomie IFRS

L'IFRS Foundation, l'organisme de surveillance de l'IASB, a terminé la première partie de son projet d'adresser les demandes d'organismes de réglementation et de préparateurs pour des extensions vers une taxonomie IFRS complète en langage XBRL.

La taxonomie IFRS en langage XBRL est utilisée pour aider ceux et celles qui déposent des états financiers IFRS électroniquement en étiquettant

l'information avec des étiquettes d'identification (appelées « concepts » en langage XBRL). À l'heure actuelle, la taxonomie IFRS comprend tous les concepts de base compris dans les IFRS, tels qu'ils ont été publiés par l'IASB. Les préparateurs doivent cependant souvent fournir plus d'informations financières détaillées que celles reflétées par les concepts de base des IFRS. Pour s'assurer que les préparateurs qui utilisent les dépôts électroniques n'auront pas à créer leurs propres extensions à la taxonomie IFRS, l'IFRS Foundation a créé une « taxonomie d'extension » en analysant la pratique courante et en puisant dans cette dernière. Suivant l'achèvement de la première partie du projet, environ 350 extensions ont été ajoutées pour les concepts les plus couramment utilisés dans les états financiers.

Séparément, la taxonomie a également été mise à jour afin de refléter la publication de l'IFRS 13, la version révisée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, ainsi que les modifications à l'IAS 1.



# Dates d'entrée en vigueur des nouvelles IFRS et interprétations de l'IFRIC

Le tableau ci-après présente la liste des nouvelles IFRS et interprétations de l'IFRIC entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les sociétés doivent fournir certaines informations sur les nouvelles normes et interprétations, conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

## Nouvelles IFRS et interprétations de l'IFRIC entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009

Titre	Titre au long de la norme ou de l'interprétation	En vigueur pour les périodes ouvertes à compter du	Application anticipée permise?
IFRIC 20	<i>Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
IFRS 13	<i>Évaluation de la juste valeur</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
IFRS 12	<i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui (intégralement ou partiellement)
IFRS 11	<i>Partenariats</i>	January 1, 2013	Oui, mais application conjointe des IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 (modifiée en 2011) et IAS 28 (modifiée en 2011)
IFRS 10	<i>États financiers consolidés</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui (mais application conjointe des IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 (modifiée en 2011) et IAS 28 (modifiée en 2011))
IAS 28	<i>Participation dans des entreprises associées et des coentreprises</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui (mais application conjointe des IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 27 (modifiée en 2011))
IAS 27	<i>États financiers individuels</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui (mais application conjointe des IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 (modifiée en 2011))
IFRS Practice Statement	<i>Management Commentary: A framework for presentation</i>	Aucune date d'entrée en vigueur, la directive n'est pas obligatoire	Non applicable
IAS 19	<i>Avantages du personnel</i> (révisée en 2011)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
IFRS 9	<i>Instruments financiers</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2013 (décision prise par l'IASB de reporter à 2015)	Oui (des dispositions transitoires détaillées sont applicables)
IAS 1	<i>Présentation des autres éléments du résultat global</i> (modifications de l'IAS 1)	1 <sup>er</sup> juillet 2012	Oui
IAS 12	<i>Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents</i> (modifications de l'IAS 12)	1 <sup>er</sup> janvier 2012	Oui
IFRS 1	<i>Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants</i> (modifications de l'IFRS 1)	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Oui
IFRS 7	<i>Informations à fournir – Transferts des actifs financiers</i> (modifications de l'IFRS 7)	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Oui

**Nouvelles IFRS et interprétations de l'IFRIC entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

<b>Titre</b>	<b>Titre au long de la norme ou de l'interprétation</b>	<b>En vigueur pour les périodes ouvertes à compter du</b>	<b>Application anticipée permise?</b>
Divers	<i>Améliorations annuelles de 2010</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2011, sauf indication contraire (certaines améliorations entrent en vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet 2010)	Oui
IFRIC 14	<i>Paiements anticipés au titre d'une exigence de financement minimal</i> (modifications de l'IFRIC 14)	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Oui
IAS 24	<i>Information relative aux parties liées</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Oui (soit la norme intégrale ou l'exemption partielle pour les sociétés d'État)
IFRS 1	<i>Exemption limitée, pour les nouveaux adoptants, de la communication sous forme comparative des informations à fournir selon l'IFRS 7</i> (modifications de l'IFRS 1)	1 <sup>er</sup> juillet 2010	Oui
IFRIC 19	<i>Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres</i>	1 <sup>er</sup> juillet 2010	Oui
IAS 32	<i>Classement des droits de souscription émis</i> (modification de l'IAS 32)	1 <sup>er</sup> février 2010	Oui
IFRS pour les PME	<i>Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités</i>	Immédiatement, sous réserve de l'approbation à l'intérieur de chaque juridiction	À déterminer par chaque juridiction
Divers	<i>Améliorations annuelles de 2009</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2010 sauf indication contraire (certaines améliorations entrent en vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet 2009)	Oui
IFRS 1	<i>Exemptions additionnelles pour les nouveaux adoptants</i> (modifications de l'IFRS 1)	1 <sup>er</sup> janvier 2010	Oui
IFRS 2	<i>Transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie</i> (modifications de l'IFRS 2)	1 <sup>er</sup> janvier 2010	Oui
IFRS 1	<i>Première adoption des Normes internationales d'information financière</i> (révisée en 2008)	1 <sup>er</sup> juillet 2009	Oui
IAS 39	Modification de l'IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments éligibles à la couverture</i>	1 <sup>er</sup> juillet 2009	Oui
IFRIC 17	<i>Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires</i>	1 <sup>er</sup> juillet 2009	Oui (mais application conjointe de l'IFRS 3 révisée en 2008, de l'IAS 27 révisée en 2008 et de l'IFRS 5 telle que modifiée par l'IFRIC 17)
IFRS 3	<i>Regroupements d'entreprises</i> (révisée en 2008)	1 <sup>er</sup> juillet 2009	Oui (mais seulement pour les périodes ouvertes à compter du 30 juin 2007, et sous réserve d'une application conjointe avec l'IAS 27 révisée en 2008)
IAS 27	<i>États financiers consolidés et individuels</i> (révisée en 2008)	1 <sup>er</sup> juillet 2009	Oui (sous réserve d'une application conjointe de l'IFRS 3 révisée en 2008)
IFRIC 18	<i>Transferts d'actifs provenant des clients</i>	Transferts d'actifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Oui, si les évaluations et les autres informations nécessaires à la mise en œuvre ont été obtenues à la date des transferts



# Appel à commentaires

Le tableau ci-joint fournit la liste des documents que l'IASB a publiés aux fins de son appel à commentaires ainsi que la date limite d'envoi des commentaires. Nous nous efforçons de répondre à chacun de ces documents.



## Documents de l'IASB en cours

Type de document	Titre	Date limite d'envoi des commentaires
Exposé-sondage*	<i>Entités d'investissement</i>	5 janvier 2012
Exposé-sondage*	<i>Prêts publics</i> (Projet de modification d'IFRS 1)	5 janvier 2012
Exposé-sondage	<i>Revenue from Contracts with Customers</i>	13 mars 2012

\*Ce document a aussi été publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour commentaires afin que la norme soit intégrée à la Partie I du *Manuel de l'ICCA* lorsque l'IASB aura publié sa norme définitive.



Vérification • Fiscalité • Services-conseils

[www.GrantThornton.ca](http://www.GrantThornton.ca)

© 2011 Grant Thornton LLP. Un cabinet membre au sein de Grant Thornton International Ltd. Tous droits réservés.

### À propos de Grant Thornton LLP

Grant Thornton LLP est l'une des principales organisations de cabinets comptables et de consultation au pays, offrant des services de vérification, de fiscalité et des conseils spécialisés aux sociétés ouvertes ou privées. Conjointement avec la société québécoise Raymond Chabot Grant Thornton (S.E.N.C.R.L.), Grant Thornton LLP compte environ 4 000 personnes réparties dans tout le Canada. Grant Thornton LLP est membre de Grant Thornton International Ltd, dont les cabinets membres et les cabinets correspondants sont répartis dans plus de 100 pays.

Nous avons fait tous les efforts afin de nous assurer que l'information comprise dans le présent document était exacte au moment de sa diffusion. Néanmoins, les informations fournies ou les opinions exprimées ne constituent pas une prise de position officielle et ne devraient pas être considérées comme un conseil technique pour vous ou votre organisation sans l'avis d'un conseiller d'affaires professionnel. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez contacter votre conseiller Grant Thornton LLP.

Traduction : En cas de divergence, la version originale anglaise a préséance.